Savign'infos 2023

11 Janvier 2024

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
PELLICIOLI Joachim
PORCHERET Gérard
de SAINT-ALBIN Philippe
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine

Absents excusés :

BENINCA Catherine (Pouvoir PELLICIOLI Joachim)
MUNAROLO Catherine (Pouvoir de SAINT ALBIN Philippe)
ROGER Jean-François
THOUVENIN Hélène (Pouvoir SICCARDI Martine)

Secrétaire de séance : PELLICIOLI Joachim

03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Aménagements sportifs (PADEL et Terrain de pétanque)

Dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, la France souhaite promouvoir le sport et plus particulièrement ceux moins connus. Le PADEL fait partie de ces sports. C'est une sorte de «tennis» qui se joue sur un terrain de 10 x 20 m, avec les parois, avec des raquettes et une balle particulière. Ce jeu s'effectue à 4 joueurs.

Exemple de terrain de PADEL

L'étude a porté sur la création de deux courts de PADEL. Concernant les terrains de pétanque, il est envisagé d'implanter 6 terrains de 4x15m chacun. L'ensemble du projet serait aménagé avec des tables et des bancs, ainsi que des arbres permettant de délimiter les zones.

Le conseil municipal envisage de positionner l'ensemble de ces terrains sur la partie nord du terrain stabilisé au-dessus du City-parc. Toujours dans l'objectif d'avoir une zone de loisirs répondant aux désirs d'un plus grand nombre et ainsi promouvoir le lien social dans notre village.

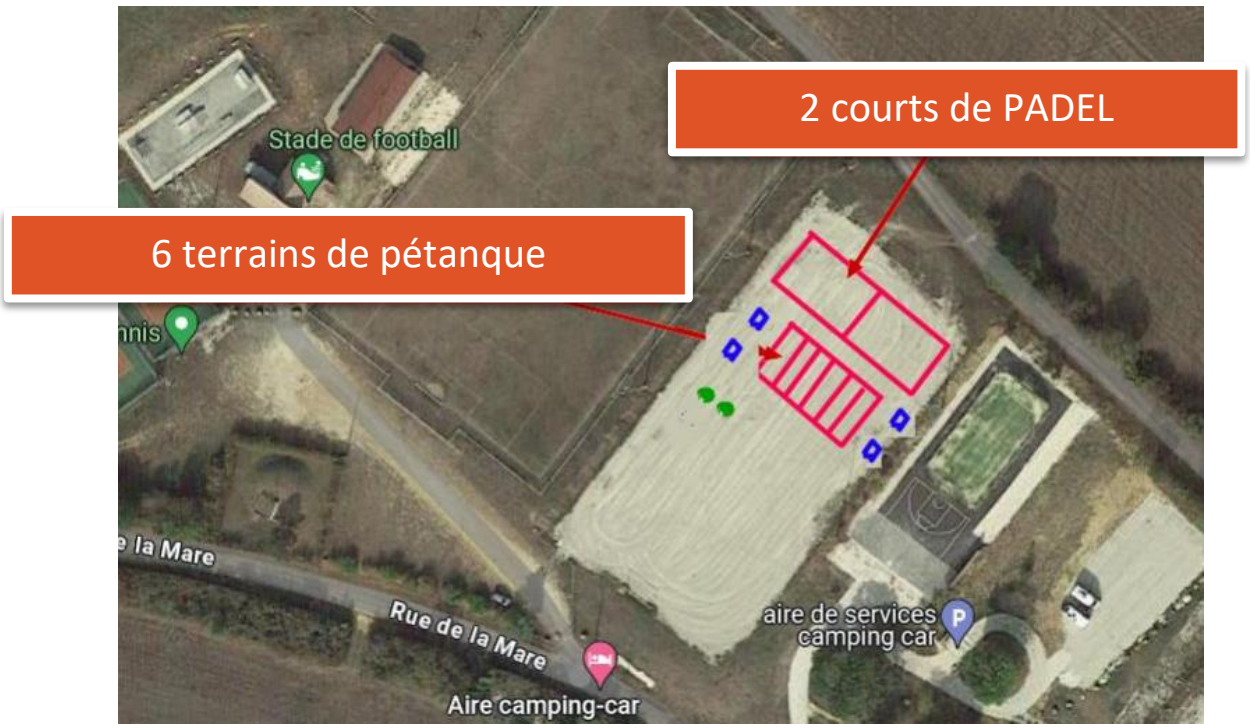

La commune a lancé un appel d'offre afin d'obtenir des devis et d'établir un budget sur ce projet. Plusieurs entreprises ont répondu à cet appel malgré la période des vacances de Noël et du délai plutôt réduit.

La construction du PADEL engendre deux grands lots :

- Maçonnerie : avec la mise en place du terrain et la création d'une dalle
- Structure : mise en place du terrain

Pour faire suite aux réponses fournies, le conseil municipal a établi un budget provisoire de 119 440 € permettant ainsi de déposer des dossiers de demandes d'aides au financement (cf « Finance »).

Ainsi le conseil municipal aura une vision claire du reste à charge et pourra à ce moment engager ou abandonner le projet.

Le conseil municipal valide ce projet d'aménagement sportif.

Finances

Demande de subventions (DETR, ANS) pour aménagements sportifs

Le projet d'aménagement du PADEL et zone de pétanque ne pourra se faire qu'avec le soutien financier des instances. Dans ce cadre le conseil municipal souhaite déposer une demande de subvention à ANS (Agence Nationale du Sport) qui pourrait prendre en charge 45 % soit 53 748 €, et une demande à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 35 % soit 41 804 € pour un coût de 119 440 €.

Accord du conseil municipal.

Ouverture crédit investissement (pose caveaux)

Afin de donner suite à la décision du conseil municipal de mettre en place de nouveaux caveaux dans le cimetière, il s'avère nécessaire de faire une modification budgétaire. L'entreprise qui a été retenue doit intervenir début février. Afin de pouvoir régler la facture avant le vote du budget fin mars prochain, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit à hauteur de 45 000 € car aucun budget n'avait été prévu en 2023 pour effectuer ces travaux.

Le conseil municipal se prononce favorablement.

Travaux

Résidence sénior

Les travaux ont repris à l'intérieur des logements. Les enduits des façades sont terminés, le bardage bois est presque terminé

La société ALLER qui était titulaire du lot VRD et aménagement extérieur a été mise en liquidation sans repreneur. Cela est problématique, car pour prendre une autre entreprise, la commune est obligée d'attendre la notification officielle du tribunal de commerce, puis relancer un appel d'offre pour ce lot. Toute cette procédure sera longue et retardera d'autant la mise en service de la résidence.

Compte rendu réunions

Voisins vigilants

Dans le cadre de l'opération « vigilance citoyenne » la gendarmerie est venue le 10 janvier pour faire un compte rendu sur l'année écoulée. Les actes de délinquance ont diminué par rapport aux années précédentes et restent inférieurs à d'autres communes. Nous pouvons noter par exemple, 3 cambriolages, 2 alcoolémies. Les actes liés aux violences conjugales sont eux, en augmentation. Les 11 voisins vigilants ont pu poser leurs questions et échanger avec les gendarmes.

Nous rappelons que vous pouvez solliciter un référent. Surtout signalez tout fait suspect en appelant directement la gendarmerie au 17.

NOMS	Prénoms	ADRESSES	Téléphone
CLERICE	Marie-Anne	5 rue d'Amont	06.21.53.69.58
MUNAROLO	Catherine	5 clos de la Mare	06.23.88.76.24
CHAGNOT	Gilles	I lot les Moloises	06.80.33.14.04
DEMOUGEOT	Régis	3 impasse des Frênes	06.88.46.63.76
GREBILLE	Pierre	8 rue de la mare	06.81.52.12.09
JACOB	Anna	28 le puits d'Orbas	06.10.11.61.72
MICHELET	Nicolas	2 le Puits d'Orbas	06.77.45.51.09
NOIROT	Christian	7 rue Meix des Puits	06.74.11.86.10
PONTOUT	Laurent	22 route de Dijon	06.47.89.01.61
SAUVAIN	Yves	11 route de Messigny	03.80.35.74.95
THOUVENIN	Philippe	3 rue de l'Eglise	06.06.40.16.19

Informations

Village des ainés

L'association vient d'accorder une nouvelle subvention de 40 000 € pour participer à l'équipement des logements et de la salle et pour l'aménagement des extérieurs. La commune de Savigny-le-Sec a été sollicitée pour élaborer un nouveau référentiel pour les petites communes afin de pouvoir être labellisée ville des amis des aînés. L'agent d'animation nouvellement nommé prendra en charge cette nouvelle mission.

Caméra thermique

Nous rappelons que la commune avait investi dans une caméra thermique professionnelle il y a quelques années. Si vous le souhaitez, vous pouvez l'emprunter gracieusement afin d'analyser votre pavillon.

SMOM

Depuis le 1er janvier les biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle grise. Cela a engendré de nombreuses questions auprès des élus. Le SMOM a engagé une analyse précise du territoire afin de pouvoir amener une réponse en fonction des configurations (pavillon, maison de ville, appartement, personne âgée…). Les résultats et les mesures seront rendus courant 2024.

Le SMOM souhaite rassurer la population et engager un dialogue pédagogique sur ces sujets. Dans ce contexte, il réfléchit à former les nouveaux usagers au compost individuel. Il précise également qu'aucune sanction ne sera prise en 2024, année de transition.

Le SMOM peut mettre à disposition à tarif subventionné à 50% des composteurs. Néanmoins les fournisseurs sont victimes de l'actualités et les délais d'approvisionnement ont été allongés :

- Composteur bois 400l : 40€
- Composteur plastique 450l : 30€
- Composteur plastique 800l : 45€

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous l'indiquer par retour de mail à la mairie afin que l'on puisse organiser une commande et une livraison globale.

Pour rappel l'enjeux est de diminuer les stockages de déchets qui partent en incinération / enfouissement. L'Etat a imposé depuis plusieurs années une taxe nommée TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le stockage et l'incinération). Celle-ci augmente régulièrement et fortement. Pour information, la taxe par tonne incinérée était de 28 € en 2015, elle sera de 90 € en 2025 soit une hausse de 320 %.

Traiter les biodéchets en local est donc un moyen de ne pas augmenter les impôts.

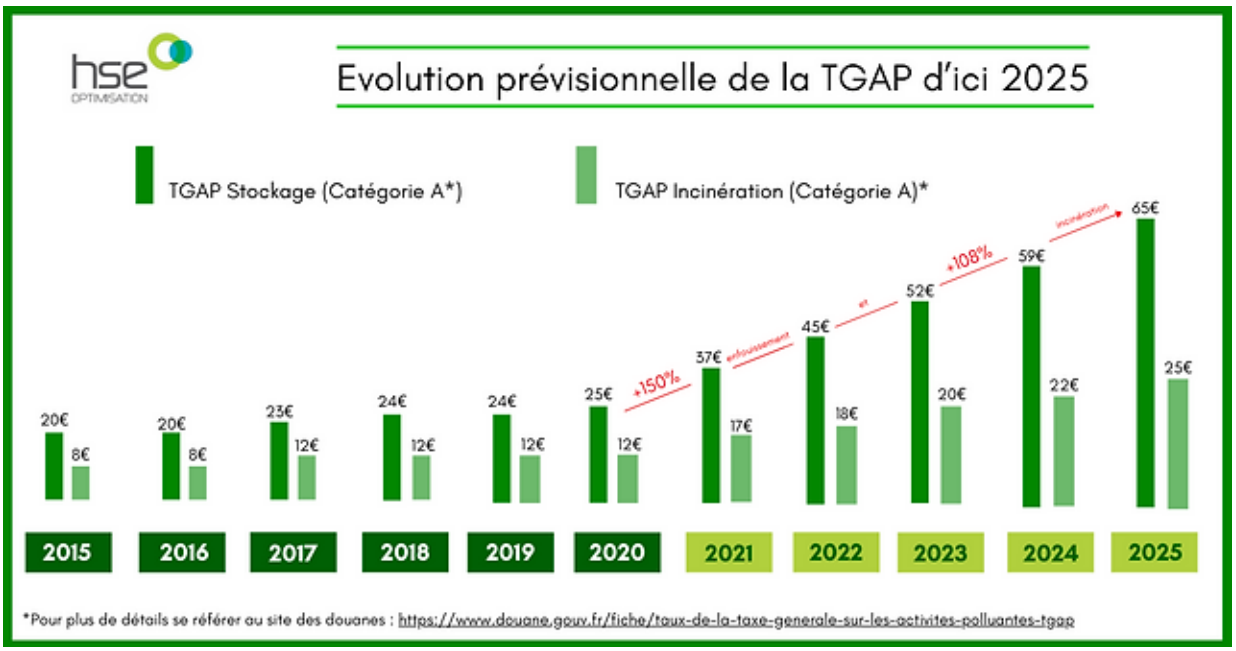

Fibre école maternelle

La fibre optique a été installée à l'école maternelle durant les vacances de Noël. Celle-ci permettra à l'équipe éducative de travailler dans les meilleures conditions possibles avec les supports numériques adaptés aux enfants.

Terrain pour vigne

Ces derniers mois, la commune a récupéré des terrains dans le cadre du dispositif «biens sans maître ». Nous projetons d'y planter différentes cultures, comme par exemple de la vigne, un verger, des plants truffiers…

Il est envisagé de broyer la surface pour diminuer l'emprise rocheuse. La commune va solliciter une entreprise pour effectuer ces travaux.

Divagation de chats

De nombreux chats prolifèrent dans la commune. Nous vous rappelons que tous les chats doivent être stérilisés. Il est conseillé de les stériliser afin d'éviter des naissances incontrôlées et la prolifération de ces animaux sans maître. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie pour la prise en charge du coût de l'intervention chez un vétérinaire pour les chats errants.

Manifestations et activités

Recensement 2024

Comme vous avez été précédemment informés par courriel et via une lettre distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, notre village fait l'objet cette année du recensement de la population.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit. Il débute le jeudi 18 janvier.

Il permet :

- ✓ de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune
- ✓ de déterminer la participation de l'Etat au budget des communes
- ✓ aux collectivités d'ajuster l'action publique aux besoins de tous, en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite) ou de transports à développer.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Vous allez recevoir d'ici ce week-end, dans votre boîte aux lettres, un courrier vous indiquant vos codes confidentiels de connexion au site internet www.le-recensement-et-moi.fr .

Nous vous demandons de bien vouloir vous y recenser d'ici **mardi 23/01/2024.**

Lorsque vous aurez finalisé votre recensement, l'agent recenseur recevra une notification par SMS. Votre démarche sera terminée.

Si vous n'avez pas reçu le courrier, l'agent recenseur, Mme Pascale Brosset vous le remettra en main propre à partir de la semaine prochaine.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis, mais nous vous invitons à privilégier dans la mesure du possible les réponses par internet qui restent plus rapides, plus confidentielles et faciliteront le travail de l'agent recenseur.

Nous vous remercions par avance pour votre participation rapide et active.

Repas des ainés

Le repas des ainés a été programmé le dimanche 11 février à 12 h à la salle des fêtes. Toutes les personnes de plus de 64 ans recevront une invitation.

Prochain conseil municipal

Vendredi 1er mars 2024

Vous pouvez vous désabonner des informations de la commune de Savigny-le-Sec en envoyant un courriel à : mairie@savigny-le-sec.fr avec comme objet 'Désabonnement des informations communales'.